

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 2 avril 2019 à 19 h, à la mairie de l'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H. La Fontaine, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (RCA 40) ci-dessous et que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil à ce sujet:

- lot numéro 1 990 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone I-103, afin d'autoriser pour la réalisation du projet d'agrandissement du bâtiment industriel situé au 11100 boulevard Louis-H. Lafontaine, la présence d'un tablier de manœuvre dans la marge avant du côté de la rue Minicut, alors que ledit règlement exige que le tablier de manœuvre soit situé au-delà de la marge avant, soit à 7,6 mètres de la ligne avant.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 11 mars 2019.

Nataliya Horokhovska
La secrétaire d'arrondissement substitut